

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Ressources Humaines

SOUS-DOMAINE :

Ressources Humaines

OBJET :

Création de Poste

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :

3 octobre 2019

Affichage en date du :

3 septembre 2019

Publication de la
présente en date du :

3 octobre 2019

Délibération n°

20190024

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 3 octobre 2019 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :

ANDRIEU Francis, BROSSE Christian, BROUSSE Michel, BRUNEL
Christophe, CARLES Alain, CALMONT Régis, DANJOU Jacques, DE
PRADIER D'AGRAIN Armand, DELRIEU J-Pierre, GALINIER Alain,
HENNEBELLE J-Luc, MARCOS J-Carlos, OURLIAC Christian, VAREILLE
M-Jeanne, ROUQUET Alain, TANNEAU Gilles, VIDAL Pierre, YUS Joseph.

Absents remplacés :

PRADEL Christophe remplacé par Monsieur RIVIERE.
LOPEZ Frédéric remplacé par Monsieur MOREL.

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, ANTOINE Hervé, CALMETTES Didier, CASSAN
Renée, DARFEUILLE Jérôme, GIESE Peter, GUILHEM Evelyne, LOPEZ
Frédéric, CAZENAVE Serge, JUIN Denis, RIOU Daniel, ROBERT Richard,
TOURNIER Guy.

Secrétaire de séance :

GALINIER Alain

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Un de nos agent a bénéficié d'une promotion, celui-ci était agent de maîtrise et passera agent de maîtrise principal. Pour ce fait, il faut créer un poste d'agent de maîtrise principal et fermé le poste d'agent de maîtrise.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise principal et la fermeture du poste d'agent de maîtrise.

Cet agent assurera les fonctions d'agent de déchèterie à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 7 octobre 2019

Le Président,

